

DELIBERATION N°582

OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Entendu l'exposé de Madame le maire sur le compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu la délibération n°536 du 6 décembre 2024 du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°62/24 du 16 décembre 2024

- Convention de transfert de propriété de matériels acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique

Décision n°63/24 du 18 décembre 2024

- Emprunt auprès de CAMPB d'un montant de 4 000 000 euros

Décision n°64/24 du 18 décembre 2024

- Détermination des conditions matérielles et financières pour l'accueil d'un groupe au centre municipal de vacances de Port Blanc en avril 2025 – fixation du tarif de location du centre d'hébergement de Port Blanc

Décision n°01/25 du 8 janvier 2025

- Demande de subvention au département pour le bois communal « Bois des Pins » - année 2025

Décision n°02/25 du 10 janvier 2025

- Convention de participation aux frais de scolarité entre la ville de Lésigny et la ville d'Ozoir-la-Ferrière pour l'accueil d'enfants inscrits en dispositif d'unités localisées pour l'inclusion scolaire ULIS

Décision n°03/25 du 13 janvier 2025

- Fixation des tarifs de réservation du studio mobile

Décision n°04/25 du 13 janvier 2025

- Fixation des tarifs pour la location de l'espace Horizon

Décision n°05/25 du 13 janvier 2025

- Demande de subvention DSIL dans le cadre du CRTE : rénovation énergétique des ailes de l'Hôtel de ville

Décision n°06/25 du 13 janvier 2025

- Demande de subvention DSIL dans le cadre du CRTE : démolition et reconstruction du centre de loisirs la Brèche-aux-Loups avec la création de deux classes supplémentaires

Décision n°07/25 du 14 janvier 2025

- Fixation des droits d'entrée des spectacles de la saison culturelle

Décision n°08/25 du 16 janvier 2025

- Fixation de la participation financière pour les emplacements des stands d'exposants dans le cadre de la manifestations « A vos Jardins »

Décision n°09/25 du 20 janvier 2025

- Prémption des locaux sis 70 avenue du Général de Gaulle, lot n°5 de la copropriété sise sur la parcelle cadastrée section BD, n°75 (retrait)

Décision n°10/25 du 22 janvier 2025

- Tarifs pour les usagers du secteur « Animations familles » et du secteur « Enfance » du centre social municipal « les Margotins »

Décision n°11/25 du 23 janvier 2025

- Modification de la règle d'avances pour les dépenses du centre social municipal « les Margotins »

Décision n°12/25 du 23 janvier 2025

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°13/25 du 23 janvier 2025

- Convention partenariale pour l'entretien du Bois Prieur

Décision n°14/25 du 31 janvier 2025

- Convention de partenariat « Bon de naissance »

Décision n°15/25 du 04 février 2025

- Demande de subvention pour les équipements Police municipale

Décision n°16/25 du 07 février 2025

- Demande de subvention CAF et CNAF dans le cadre de l'action sociale pour l'attribution de l'aide à l'investissement : démolition et reconstruction du centre de loisirs la Brèche-aux-Loups avec la création de deux classes supplémentaires

Décision n°17/25 du 07 février 2025

- Actualisation des tarifs des cimetières pour l'année 2025

Décision n°18/25 du 11 février 2025

- Demande de subvention à l'Agence Nationale des Sports pour la construction d'un complexe multi raquettes et d'une structure artificielle d'escalade

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 10 mars 2025

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 10 mars 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Absents : 2
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Convoqués le : 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Nedjim MAHTALLAH.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Zlaine TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Paulo SALGADO LOPES	à	Monsieur Patrick SALMON
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

** Il est à noter que Madame Suzanne BARNET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°565 (Rapport et débat d'orientation budgétaire 2025 – budget principal) et à donner pouvoir à Madame Espérance AUDINEAU*

** Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°572 (Déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis 103 avenue du Général de Gaulle et 2 rue de la Ferme du Presbytère), et est revenue après le vote de la délibération n°573 (Déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis avenue du Général de Gaulle et 8 bis rue de Palaisot suite à enquête publique)*

** Il est à noter que Madame Lucie CZIFFRA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°578 (Cession du terrain cadastré section AS, n°6 sis 2 rue Robert Schuman) et à donner pouvoir à Monsieur Bruno WITTMAYER.*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com